

A2018C04264

Commune des Deux Alpes

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE d'une étude d'impact du permis d'aménager d'une remontée mécanique

Par Arrêté n° 2018-038 du 9 mars 2018 Le Maire délégué de Mont Lans a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de l'étude d'impact du permis d'aménager du télésiège de la Toura.

1) Objet, date et durée de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur l'étude d'impact du permis d'aménager du futur télésiège de la Toura pour une durée de 31 jours à compter du 2 avril 2018 à 8h30 jusqu'au 3 mai 2018 à 17h.

2) Nom et qualité du commissaire enquêteur

M. Thierry Monier domicilié à 38 100 Grenoble, exerçant la profession de Docteur en Géologie, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble par la décision n° E18000057/38 en date du 26 février 2018.

3) Lieux, jours et heures où le public pourra prendre connaissance du dossier

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à la mairie de Les Deux Alpes aux heures d'ouverture habituelles et le contacter pour des renseignements à l'adresse mail suivante :

« enquetepublique@  
mairie2alpes.fr »

4) Permanence du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Les Deux Alpes : 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes.

Le Mardi 17 avril 2018 de 14h à 17h

Le Jeudi 3 mai 2018 de 14h à 17h

5) Consultation du rapport du commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

- seront tenus à la disposition du public en mairie des Deux Alpes, et à la préfecture de l'Isère aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés

dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.- seront publiés pendant un an sur le site internet de la mairie de Les Deux Alpes.

6) Composition du dossier d'enquête publique comportant notamment les informations environnementales

Le dossier comprend : - La note introductive ; - L'étude d'impact ; - La mention des textes régissant l'enquête ; - Les pièces administratives (délibérations, désignation du Tribunal Administratif, mesures de publicités, arrêté d'enquête publique) ; - La consultation des observations et propositions transmises par voie électronique ; Le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

7) Identité de la personne responsable du plan

La personne responsable du projet est la société Deux Alpes Loisir représentée par son directeur, Monsieur Bobillier Didier et dont le siège administratif est situé à la résidence le MEIJOTEL 38860 LES DEUX ALPES.

La personne responsable de l'enquête publique est la commune de Les Deux Alpes représentée par le Maire délégué de la commune de Mont de Lans, Stéphane Sauvebois dont le siège administratif est situé à 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes.

8) Publicité de l'arrêté de mise à l'enquête publique

Un avis d'enquête portant l'ensemble des indications ci-dessus à la connaissance du public sera publié en caractère apparent 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans le département de l'Isère :

1) Le Dauphiné Libéré

2) Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné

Cet avis d'enquête sera également affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant toute la durée de l'enquête pour être lisible des voies publiques, à l'extérieur des mairies, chef-lieu et annexes.

Cet avis sera par ailleurs publié sur le site Internet de la commune.

9) Communication du dossier  
Dès l'ouverture de l'enquête,

toute personne pourra obtenir communication du dossier d'enquête publique, à ses frais et sur demande adressée au maire.

Le dossier est également consultable directement sur les sites internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.mairie2alpes.fr>

## Envie de vous divertir ?

**Théâtre, danse, concerts, animations pour petits ou grands,  
films, expos... Ne vous posez plus la question...  
piochez dans notre sélection de sorties.  
Retrouvez nos agendas, les plus exhaustifs du département !**



## Envie de vous évader ?

**Que vous soyez un promeneur  
du dimanche ou un randonneur  
aguerri, retrouvez chaque semaine  
notre balade... testée et approuvée !**

